

2 ADDENDA À L'ÉVALUATION DE L'OCCUPATION HUMAINE ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

2.1 Introduction

Cet addenda fournit une mise à jour concernant l'évaluation de l'occupation humaine et l'utilisation des ressources pour les composantes du projet qui ont été modifiées et pour les conditions de base qui ont été mises à jour. Le but de cet addenda est d'évaluer si ces modifications et mises à jour modifient les conclusions de l'évaluation en ce qui a trait aux effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation des ressources. Ces composantes de projet modifiées sont décrites dans la description de projet (consulter cette ÉES, section 2, Aperçu, volume 13, partie B).

Cette section présente les documents suivants qui ont été déposés précédemment auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) :

- Évaluation environnementale et socioéconomique, déposée le 30 octobre 2014 (ÉES, volume 3, parties D et E, section 2). Dans le reste de cette section, il s'agira du volume 3 de l'ÉES, parties D et E, s'il y a lieu. Les numéros de dépôt de l'ONÉ sont A4E0K7 (Québec) et A4E1E0 (Nouveau-Brunswick).
- Évaluation environnementale et socioéconomique, déposée le 30 octobre 2014 (ÉES volume 4, partie B, section 12). Dans le reste de la section, il s'agira du volume 4, partie B de l'ÉES, section 12. Le numéro de dépôt de l'ONÉ est le A4E1C5.
- Section 4.1 du volume 9 de l'ÉES dans le volume 3 de l'annexe du rapport supplémentaire n° 1 (déposé en janvier 2015). Dans le reste de cette section, il s'agira de la section 4.1 du volume 9 de l'ÉES. Le numéro de dépôt de l'ONÉ est le A4G9X3.
- Rapport de données techniques sur l'occupation humaine et l'utilisation des ressources dans le volume 11 de l'ÉES, dans le volume 5 de l'annexe du rapport supplémentaire n° 1 (déposé en mars 2015). Dans le reste de cette section, il s'agira du RDT. Les numéros de dépôt de l'ONÉ sont A4H0L4 (Québec) et A4H0G7 (Nouveau-Brunswick).
- Volume 3A de l'annexe du rapport supplémentaire n° 2, mise à jour du volume 8 de l'ÉES (déposé en janvier 2015). Dans le reste de cette section, il s'agira des mises à jour du PPE. Les numéros de dépôt de l'ONÉ sont A4K3A8 (installations temporaires), A4K3A9 (stations de pompage), A4K3C0 (terminal de réservoirs), A4K3C2 (nouveau pipeline) et A4K3C3 (pipeline de conversion).

Ces documents se trouvent sur le [site Web de l'ONÉ concernant le Projet Énergie Est](#).

Pour l'occupation humaine et l'utilisation des ressources, la caractérisation des effets résiduels et la détermination de leur importance ne changent pas par rapport à celles du volume 3, du volume 4, partie B, de l'ÉES et de la section 4.1 du volume 9 de l'ÉES pour les segments du Québec et du Nouveau-Brunswick.

À la suite des modifications apportées à la zone de développement du projet (ZDP) du terminal de réservoirs de Saint John, les chemins d'accès connexes antérieurs sont maintenant évalués séparément dans cette section.

2.2 Conditions de base mises à jour

L'approche et la méthodologie d'examen des conditions de base mises à jour et des inventaires additionnels effectués en 2015 sont les mêmes que celles décrites dans la section 4.1 de volume 9 de l'ÉES, le volume 3 de l'ÉES, partie D (segment du Québec) et partie E (tronçon du Nouveau-Brunswick) et les RDT. À l'exception des inventaires en milieu aquatique réalisés en 2015, aucune nouvelle donnée de référence n'a été acquise pour le tronçon du Nouveau-Brunswick.

Le tableau 2-1 liste les programmes menés afin d'appuyer l'acquisition de données de référence.

Tableau 2-1 Acquisition de données de référence

Segment	Inventaires réalisés en 2015
Québec	Inventaire d'agroforesterie supplémentaire [Groupe Conseil UDA inc] Inventaire en milieu humide supplémentaire [Groupe Conseil UDA inc et Biodiversité Conseil]
Nouveau-Brunswick	Inventaire en milieu aquatique supplémentaire (Stantec Consulting)

2.2.1 Québec

La zone d'implantation du projet (ZIP) révisée pour le segment du Québec comprend des modifications à l'emprise du pipeline et à la localisation des stations de pompage, ainsi que l'ajout des chemins d'accès permanents aux stations de pompage.

Les conditions de base pour l'occupation du territoire, les activités industrielles et commerciales, le réseau énergétique et les activités récréatives n'ont pas changées et ne sont donc pas abordées dans la présente évaluation. Les données de référence détaillées mises à jour sont présentées dans le RTD révisé : Occupation humaine et exploitation des ressources – Segment Québec (voir le Rapport supplémentaire no 5, ÉES Volume 11, mise à jour 1).

2.2.1.1 Tenure des terres

Comme mentionné dans les études antérieures, la tenure de terres dans l'emprise du pipeline est principalement privée (80 %). La nouvelle emprise recoupe aussi des terres publiques¹ (12 %), des terres

¹ Les terres publiques correspondent aux terres gérées par le MERN et le MDDELCC.

provinciales² (4 %), des terres fédérales (2 %) et des terres municipales (2 %). Les modifications du tracé au Québec ont permis de retrancher 49 km de pipeline en terres privées et 23 km en terres publiques provinciales fédérales et municipales. La ZIP des stations de pompage Lachute, Maskinongé, Trois-Rivières, Lévis, L'Islet et Saint-Onésime, ainsi que les deux stations de comptage aux points de livraison sont entièrement situées sur des terres privées, tandis que les stations de pompage Picard et Dégelis et leur chemins d'accès sont en territoire public. Les ZIP des stations de pompage Mascouche et Donnacona chevauchent à la fois des terres privées et des terres publiques.

2.2.1.2 Divisions administratives

Les composantes du projet actualisé pour le segment du Québec recourent neuf régions administratives, 21 municipalités régionales de comté (MRC) et 65 municipalités. La MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Modeste et Saint-Antonin ne sont plus touchées par la ZIP du pipeline compte tenu de l'abandon du projet de terminal maritime Énergie Est à Cacouna.

2.2.1.3 Zone agricole désignée

Les modifications au tracé ont eu pour effet de réduire la longueur totale de la ZIP retranchant par le fait même 12 km d'emprise dans la zone agricole protégée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Environ 488 km (75 %) de l'emprise du pipeline sont situés en zone agricole par rapport à 500 km (73 % du tracé initial) dans le volume 9 de l'ÉES. Cinq des dix stations de pompage se trouvent en zone agricole désignée, tandis que les deux stations de comptage aux points de livraison sont situées en zone non agricole.

2.2.1.4 Aires protégées

La ZIP du pipeline traverse toujours la réserve naturelle des Battures de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles, lequel abrite des espèces menacées ou vulnérables. La ZIP traverse aussi deux aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) et quatre aires de confinement du cerf de Virginie pour un total de 21.2 km d'emprise dans des aires protégées. La réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan, l'habitat du rat musqué désigné de Rivière-des-Prairies et l'aire de confinement du cerf de Virginie désignée de Montmagny ne sont plus franchis par le tracé du pipeline.

Aucune station de pompage ou station de comptage au point de livraison n'est située dans une aire protégée.

Le chemin d'accès à la station Dégelis est situé à l'intérieur d'un chemin forestier existant traversant l'écosystème forestier exceptionnel de la Forêt rare de la Rivière-Madawaska et l'aire de confinement du cerf de Virginie du Ruisseau Teed sur une longueur totale approximative de 2.9 km.

Le tableau 2-2 dresse la liste des aires protégées touchées par les composantes du projet.

² Les terres provinciales correspondent aux emprises appartenant au ministère des Transports du Québec, à Hydro-Québec, ainsi qu'aux cours d'eau du domaine de l'État.

Tableau 2-2 Aires protégées touchées par les composantes du projet – Segment Québec

Section	Aire protégée désignée	Longueur ¹ (km)	ZIP ² (ha)	Juridiction	Loi applicable
Nouveau pipeline					
Saint-Maurice	Aire de confinement du cerf de Virginie – Grondines ³	3,3	19,6	Provincial	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune CQLR c C-61.1.</i>
	Aire de confinement du cerf de Virginie – Portneuf ³	2,5	13,5	Provincial	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune CQLR c C-61.1.</i>
	Aire de confinement du cerf de Virginie – Cap-Santé ³	6,8	40,8	Provincial	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune CQLR c C-61.1.</i>
Donnacona	Aire de confinement du cerf de Virginie – Neuville ³	6,0	35,7	Provincial	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune CQLR c C-61.1.</i>
	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques – Îlets Dombourg ⁴	0,9	5,5	Provincial	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faun⁵ CQLR c C-61.1.</i>
	Réserve naturelle des Battures de Saint-Augustin-Desmaures ⁴	0,4	2,6	Provincial	<i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel CQLR c. C-61.01.</i>
	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques – Anse du Vieux Moulin ⁴	1,0	5,8	Provincial	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune CQLR c C-61.1.</i>
Lateral Montréal	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable – Rivière-des-Mille-Îles ⁴	0,3	1,5	Provincial	<i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables CQLR c E-12.01.</i>
Sous-total		21,2	125,0	Provincial	Sans objet
Chemins d'accès aux stations de pompage					
Dégelis	Écosystème forestier exceptionnel – Forêt rare de la Rivière-Madawaska	1,0	2,0	Provincial	<i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (CQLR c A-18.1).</i>
	Aire de confinement du cerf de Virginie du Ruisseau Teed	1,9	4,3	Provincial	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune CQLR c C-61.1.</i>
Subtotal		2,9	6,3	Provincial	Sans objet
Total		24,1	131,3	Provincial	Sans objet

Tableau 2-2 Aires protégées touchées par les composantes du projet – Segment Québec

REMARQUES :

- ¹ Les longueurs présentées dans cette colonne ont été arrondies.
- ² Superficie approximative. La ZIP considérée pour le pipeline a une largeur de 60 m et celle des chemins d'accès aux stations de pompage a une largeur de 20 m.
- ³ Les aires de confinement du cerf de Virginie de Grondines, Portneuf, Cap-Santé et Neuville sont situées sur des terres privées. Ainsi, en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les habitats fauniques*, L.R.Q. c. C-61.1, r. 18, les exigences prescrites par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, L.R.Q. c. C-61.1, ne sont pas applicables.
- ⁴ L'utilisation d'une technique de franchissement sans tranchée est prévue, par conséquent, aucun effet n'est anticipé.

SOURCES: BirdLife International, 2013; MRN, 2011; MDDELCC, 2015; MFFP, 2015a; MFFP, 2015b

2.2.1.5 Aires récréatives

Le nouveau tracé du pipeline traverse près de 17,6 km, des aires récréatives désignées pour la pratique des activités de chasse et de pêche, ce qui représente une hausse de 1,6 km lorsque comparé à la documentation déposée antérieurement. Les aires récréatives concernées sont :

- Pourvoirie des Trois-Lacs dans les municipalités de Saint-Bruno-de-Kamouraska et Picard
- La zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Chapais dans les municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant et Mont-Carmel
- La ZEC Owen dans la municipalité de Dégelis

La station de pompage Dégelis et son chemin d'accès sont situés à l'intérieur de la ZEC Owen. L'ancienne station de pompage Saint-Gabriel-Lalemant, préalablement située dans la ZEC Chapais, a été relocalisée à l'extérieur de la ZEC dans la municipalité de Saint-Onésime, et est connue sous le nom de station de pompage Saint-Onésime.

2.2.1.6 Utilisation du sol

Les modifications apportées au tracé ont réduit de 40 km le nouveau pipeline depuis le dernier dépôt. L'occupation humaine et l'utilisation du sol dans l'emprise du pipeline au Québec sont les principales composantes relevées lors des inventaires terrain qui ont couverts 601 km de d'emprise. L'utilisation du sol dans les stations de pompage a également été confirmée par des inventaires.

Le tableau 2-3 présente les résultats d'inventaire par catégorie d'utilisation du sol. L'utilisation du sol dans les ZIP des stations de pompage est présentée au tableau 2-4. Les deux stations de comptage aux points de livraison sont dans des zones industrielles (anthropiques).

Tableau 2-3 Utilisation du sol dans l'emprise du pipeline – Segment Québec

Catégorie d'utilisation du sol	Longueur dans l'emprise (km)	Pourcentage dans l'emprise (%)
Milieus agricoles – zones utilisées pour l'agriculture (foin et pâturage, soya, maïs, céréales, fruits et bétail)	219	34
Milieus boisés – zones boisées correspondant aux cartes écoforestières. Certains milieux boisés peuvent présenter un intérêt pour la récolte de bois et la production de sirop d'érable	317	49
Milieus humides – tous les types de terres humides comme les marais, les marécages, les tourbières (naturelles et exploitées) et les eaux peu profondes	91	14
Milieus anthropiques (environnement bâti) – zones commerciales, institutionnelles, industrielles (sablères et gravières, carrières, aéroports) et résidentielles, les routes, les autoroutes, les chemins de fer et les lignes électriques	14	2
Autres – les lacs et cours d'eau.	7	1
Total	648	100
SOURCE: Groupe Conseil UDA inc., 2015		

Tel que décrit dans les documents préalablement déposés, les milieux agricoles (34 %) et les milieux boisés (49 %) dominent l'utilisation du sol dans l'emprise du pipeline, contre 33 % et 53 % présentés dans le volume 9 de l'ÉES. Le nouveau pipeline a été réduit de 39,8 km depuis le dépôt du volume 9 de l'ÉES. Le nouveau tracé a eu pour effet de retrancher 8 km de pipeline en milieux agricoles et 48 km en milieux boisés. Il parcourt toutefois 15,5 km de plus en milieux humides. La longueur en milieux anthropiques (milieu bâti) et dans les milieux autres sont similaires à celles présentées dans l'ÉES.

Comme l'indique le tableau 2-4, les milieux boisés (44 %) sont prédominants dans la ZIP des stations de pompage. Les milieux humides (29 %) et les milieux agricoles (27 %) y sont aussi présents. Les stations de comptage aux points de livraison sont, pour leur part, situées dans des secteurs industriels sur des terrains vacants qui deviendront éventuellement des milieux boisés si non touchés.

Tableau 2-4 Utilisation du sol dans la ZIP des stations de pompage – Segment Québec

Station de pompage	Empreinte totale (ha)	Milieus agricoles (ha)	Milieus boisés (ha)	Milieus humides (ha)	Milieus anthropiques (ha)	Autres
Lachute	9,9	–	0,5	9,4	–	–
Mascouche	9,9	7,1	2,7	0,1	–	–
Maskinongé	9,9	9,9	–	–	–	–
Trois-Rivières	9,9	1,8	7,7	0,4	–	–

Tableau 2-4 Utilisation du sol dans la ZIP des stations de pompage – Segment Québec

Station de pompage	Empreinte totale (ha)	Milieux agricoles (ha)	Milieux boisés (ha)	Milieux humides (ha)	Milieux anthropiques (ha)	Autres
Donnacona	9,9	6,4	0,2	3,3	–	–
Lévis	9,9	0,5	3,3	6,1	–	–
L'Islet	9,9	1,2	4,6	4,1	–	–
Saint-Onésime	9,9	–	9,5	0,4	–	–
Picard	9,9	–	5,6	4,3	–	–
Dégelis	9,9	–	8,9	1,0	–	–
Total	99,0	26,9	43,0	29,1	0	0
Proportion (%)	100	27	44	29	0	0

SOURCE : Groupe Conseil UDA inc., 2015

2.2.1.7 Utilisation des ressources

ACTIVITÉS AGRICOLES

Tel qu'indiqué dans les documents déposés préalablement, les activités agricoles sont largement pratiquées le long du segment du Québec. Près de 219 km (34 %) du tracé sont occupés par l'agriculture.

Comme mentionné précédemment, le nouveau tracé traverse 8 km en moins de pipeline en milieux agricoles par rapport à l'ÉES volume 9 (janvier 2015). Les principales catégories de cultures sont les mêmes que celles présentées dans les études antérieures.

Des activités agricoles sont présentement pratiquées dans la ZIP des stations de pompage de Mascouche, Maskinongé, Donnacona et Lévis.

ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Approximativement 317 km du tracé sont occupés par des milieux boisés. Les modifications apportées au tracé depuis l'ÉES volume 9 (janvier 2015) ont entraîné une réduction de 48 km de pipeline en milieux boisés.

À l'instar des études déposées antérieurement, les milieux boisés présents dans la ZIP font l'objet d'activités forestières. Les trois mêmes unités d'aménagement forestier (UAF) faisant l'objet d'une récolte commerciale sont traversées par le pipeline. La valeur commerciale des boisés le long de l'emprise du pipeline a été évaluée en fonction du type de forêt, de leur âge et de leur densité. La majorité des forêts (75 %) qui longent l'emprise ont une valeur commerciale faible (47 %) ou très faible (28 %), alors que la majorité des forêts (82 %) dans la ZIP des stations de pompage ont une valeur commerciale faible (53 %) ou très faible (29 %) et celles dans la ZIP des stations de comptage aux points de livraison est très faible ou ne présente aucune valeur commerciale. Les données détaillées sont présentées dans le RDT révisé du segment Québec.

Près de 55 km d'érablières protégées par la CPTAQ et ayant un potentiel de production bordent l'emprise. Les inventaires réalisés à ce jour confirment la présence d'érablières exploitées totalisant près de 2,3 km le long de l'emprise. Il n'y a pas d'érablières exploitées aux sites des stations de pompage et de leurs chemins d'accès, ni dans les stations de comptage aux points de livraison.

2.2.2 Nouveau-Brunswick

Les modifications apportées au tracé du pipeline, ainsi que les emplacements des stations de pompage et des chemins d'accès ont entraîné des modifications de la ZDP pour le tronçon du Nouveau-Brunswick.

Les conditions de base mises à jour sont présentées pour l'agriculture, les activités forestières, les activités liées au pétrole et au gaz naturel et les autres activités industrielles, les activités récréatives désignées et les autres activités non commerciales, et la navigation de plaisance. Une mise à jour n'est pas requise en ce qui concerne la chasse et le piégeage, puisqu'aucun changement n'est survenu par rapport à l'information présentée dans l'ÉES.

2.2.2.1 Agriculture

La superficie de la ZDP est passée de 2 525,2 ha à 2 535,8 ha, et la superficie des terres agricoles visées a augmenté de 60,4 ha à 68,4 ha, ce qui représente 2,7 % des terres traversées par le pipeline.

Le tableau 2-5 présente la répartition mise à jour des classes de couverture terrestre dans la ZDP.

Tableau 2-5 Répartition des classes de couverture terrestre dans la ZDP – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Classe de couverture	Superficie de la ZDP (ha)	Superficie de la ZDP ¹ (%)	Longueur (km)	Longueur (%)
Agriculture (cultures, bleuets, pâturages)	68,4	2,7	12,1	2,9
Forêt, biomasse et érablières	2 138,1	84,3	364,3	88,5
Milieux humides	92,8	3,7	15,2	3,7
Coupe à blanc	0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Industrie (exploitation minière, carrières, installations gazières et pétrolières)	5,2	0,2	1,0	0,2
Zones aménagées (urbaines, rurales, infrastructure)	225,8	8,9	18,7	4,5
Eau	5,2	0,2	0,8	0,2
Autre	0,25	< 0,1	0,8	< 0,1
Total	2 535,8	100	412,9	100
REMARQUE :				
¹ La ZDP comprend les emprises, les stations de pompage et le complexe du terminal maritime de Saint John.				
SOURCE : Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB, 2013)				

2.2.2.2 Foresterie

La superficie de zones boisées dans la ZDP est passée de 1 990,8 ha à 2 138,1 ha, ce qui représente 84,3 % des terres traversées par le pipeline. La superficie des terres publiques et des terres réservées à la sylviculture traversées par le pipeline demeure inchangée.

2.2.2.3 Exploitation pétrolière et gazière et autres activités industrielles

Le pipeline traverse 154,6 ha de concessions et conventions minières, soit une augmentation de 122,6 ha par rapport aux dépôts précédents. La superficie de terres autorisées pour l'exploitation minière demeure inchangée, avec 24,4 ha, et Atlantic Potash Corporation en est propriétaire.

2.2.2.4 Pêche, chasse et piégeage

Franchissements de cours d'eau

La ZDP traverse 392 cours d'eau potentiels au Nouveau-Brunswick, soit une augmentation par rapport aux 284 franchissements indiqués dans l'ÉES. Parmi ces franchissements, 321 correspondent à des cours d'eau confirmés. Parmi ces 321 cours d'eau confirmés, 71 ne compte aucun chenal visible. Selon l'opinion des professionnels et les critères fournis dans le Livret de pêche 2015 du MRNNB, les équipes sur le terrain ont repéré 41 cours d'eau présentant une possibilité d'utilisation récréative, par exemple la pêche à la ligne et la navigation de plaisance (se reporter à la partie B du volume 13 de cette ÉES : Addenda à la section 6 du volume 2 de l'ÉES). Les emplacements de pêche récréative ont été vérifiés au cours d'inventaires supplémentaires réalisés en 2015. La modification du tracé a permis d'éviter le franchissement de la rivière Madawaska et des affluents connexes pour le tronçon du Nouveau-Brunswick (c.-à-d. ils ne sont plus franchis par l'emprise), ainsi que l'ajout de sept cours d'eau poissonneux (se reporter à la partie B du volume 13 de cette ÉES : Addenda à la section 6 du volume 2 de l'ÉES, annexe 6B, tableau 6B-1).

INSTALLATIONS

La mise à jour des conditions de base portant sur les installations situées le long du tronçon du Nouveau-Brunswick a permis de déterminer l'existence de deux cours d'eau présentant un potentiel de poissons et d'habitats du poisson au sein de la ZÉL des installations.

CHEMINS D'ACCÈS PERMANENTS TRAVERSANT LES COURS D'EAU ET PLANS D'EAU

D'après l'acquisition de données de référence additionnelles, les chemins d'accès permanents traversent désormais 12 cours d'eau dans ce tronçon : 11 cours d'eau présentent un potentiel de poissons et d'habitats du poisson (se reporter à la partie B du volume 13 de cette ÉES : Addenda à la section 6 du volume 2 de l'ÉES, annexe 6B, tableau 6B-6) et un cours d'eau ne compte aucun chenal visible sans potentiel d'habitats du poisson (se reporter à la partie B du volume 13 de cette ÉES : Addenda à la section 6 du volume 2 de l'ÉES, annexe 6B, tableau 6B-7).

2.2.2.5 Aires récréatives désignées et activités non commerciales

Une mise à jour n'est pas nécessaire pour les aires récréatives désignées. Tel qu'il est indiqué dans l'ÉES, le pipeline ne traverse aucun parc fédéral ou provincial, ni aucune aire récréative; cependant, les développements suivants relatifs aux aires naturelles protégées (ANP) ont été inclus à des fins contextuelles. Les ANP sont considérées en raison des activités récréatives (p. ex. la navigation de plaisance, la pêche et la chasse) qui peuvent s'y dérouler.

Tel qu'il est indiqué à la section 7.3.2 du RDT, le gouvernement du Nouveau-Brunswick désigne actuellement de nouvelles ANP qui doubleront le nombre de terres forestières de la Couronne qui feront l'objet d'une protection permanente, soit 5 % du paysage de la province (MRNNB, 2013). Au total, on compte 190 sites, occupant une superficie de 143 000 ha, qui ont été ciblés comme ANP, et la province

sélectionnera environ 122 000 ha de ces sites pour les classer (MRNNB, 2012). Le Règlement 2003-8, en vertu de la *Loi sur les zones naturelles protégées*, a été mis à jour en septembre 2015 afin de tenir compte de ces changements (Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick, 2015). En vertu de la nouvelle réglementation, deux des ANP potentielles traversées par le pipeline ont été supprimées de la liste. L'emprise ne traverse actuellement aucune ANP désignée; cependant, le secteur Rivière Verte Sud est toujours indiqué comme une ANP potentielle. L'emprise traverse 6,4 ha de terres pouvant être transformées en ANP potentielle, soit une diminution par rapport à la superficie de 938,5 ha indiquée dans l'ÉES.

2.2.2.6 Navigation de plaisance

Les critères de navigabilité ont été établis en tenant compte du *Guide de l'utilisateur – Eaux secondaires* (Transports Canada, 2014) afin de déterminer les paramètres physiques qui pourraient être disponibles pour les utilisateurs d'embarcations récréatives.

Le pipeline traverse 392 cours d'eau au Nouveau-Brunswick, soit une augmentation par rapport aux 284 cours d'eau indiqués dans l'ÉES. Parmi ce total, 321 cours d'eau ont été confirmés sur le terrain. En fonction de l'information recueillie sur le terrain mise à jour et l'application des critères de navigabilité, 41 cours d'eau sont considérés comme pouvant être utilisés pour la navigation de plaisance ou comme présentant une utilisation saisonnière possible pour la navigation de plaisance (section 6 de la partie B du volume 13 de l'ÉES, tableau 6B-1). Parmi les 40 cours d'eau pour lesquels la possibilité d'utilisation récréative a été envisagée, 16 cours d'eau n'ont pas encore été confirmés par des inventaires.

2.3 Portée de l'évaluation

La portée de l'évaluation de l'occupation humaine et de l'utilisation des ressources, y compris les limites de l'évaluation, les indicateurs clés et les effets potentiels liés à la construction et l'exploitation du projet, est la même que celle décrite dans la section 2 des parties D et E du volume 3 de l'ÉES et la partie B du volume 4 de l'ÉES. Pour ce qui est de l'addenda à l'ÉES, les interactions potentielles du projet et les effets sur l'occupation humaine et l'utilisation des ressources sont les mêmes que ceux décrits dans le volume 3 de l'ÉES et dans le volume 9 de l'ÉES, section 4.1. Les effets potentiels sur l'occupation humaine et l'utilisation des ressources, tels qu'ils sont mentionnés dans l'ÉES, sont les suivants :

- Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres agricoles
- Perte temporaire ou permanente des aires de récolte du bois
- Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres affectées à l'exploitation pétrolière et gazière et à d'autres activités industrielles
- Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres affectées à la chasse, la pêche et au piégeage ainsi qu'aux activités récréatives
- Perte temporaire ou permanente de l'utilisation d'aires récréatives
- L'interruption temporaire de la navigation de plaisance

2.4 Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation des effets potentiels sont les mêmes que celles décrites dans les mises à jour des parties D et E du volume 3 de l'ÉES, de la partie B du volume 4 de l'ÉES et du PPE.

2.5 Effets résiduels et détermination de leur importance

La caractérisation des effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation des ressources est évaluée, puis confirmée ou mise à jour en fonction des comparaisons avec les évaluations antérieures (c.-à-d. volume 3 de l'ÉES et volume 9, section 4.1 de l'ÉES) après avoir tenu compte modifications apportées aux composantes du projet.

Les effets résiduels sont déterminés en fonction des critères et de l'efficacité prévue des mesures d'atténuation, comme il est décrit dans les mises à jour du volume 3 de l'ÉES et du PPE.

Les seuils d'importance des effets résiduels sur l'utilisation du sol sont les mêmes que ceux déterminés à la section 2, parties D et E, du volume 3 de l'ÉES. Un effet résiduel devient significatif pour l'occupation humaine et l'utilisation des ressources lorsque :

- le projet ne se conforme pas aux plans ou aux politiques établis sur l'utilisation du sol;
- le projet occasionne un changement ou une perturbation tel que les utilisations existantes en sont gravement restreintes ou dégradées, au point où les activités ne peuvent se poursuivre au même degré et qu'aucune indemnisation se soit possible.

Le risque d'effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation des ressources est évalué pour les segments du Québec et du Nouveau-Brunswick, tel qu'il est indiqué dans les tableaux 2-5 et 2-6, respectivement. Les tableaux des effets résiduels ont été mis à jour de façon à apporter des précisions quant aux interactions du projet.

2.5.1 Québec

Pour le segment du Québec, la caractérisation des effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol n'a pas changé. Considérant l'application des mesures d'atténuation recommandées, les effets négatifs sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol sont jugés non significatifs. La détermination de l'importance est la même et la fiabilité des prévisions demeure élevée étant donné la quantité et la qualité des données disponibles et des mesures d'atténuation proposées dans les PPE actualisés qui reflètent les meilleures pratiques de l'industrie et sont reconnues par les organismes de réglementation.

Le tableau 2-6 présente un sommaire des effets résiduels pour le segment du Québec.

Tableau 2-6 Effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol – Segment Québec

Phase du Projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels ¹							Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs ²	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
NOUVEAU PIPELINE												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation de terres agricoles												
Construction	Consulter la section 2.4	N	L	ZIP	C	U	R	L-M	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente d'aires destinées à la récolte du bois												
Construction	Consulter la section 2.4	N	L	ZIP	L	U	I	L-M	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de terres affectées à des activités pétrolières, gazières et industrielles												
Construction	Consulter la section 2.4	N	L	ZIP	C	U	R	L-M	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente d'espaces réservés à la pêche, à la chasse et au piégeage												
Construction (inclut les chemins d'accès)	Consulter la section 2.4	N	L	ZÉL	C	U	R	N	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6

Tableau 2-6 Effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol – Segment Québec

Phase du Projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels ¹							Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs ²	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée										Sans objet
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation d'espaces récréatifs												
Construction (inclut les chemins d'accès)	Consulter la section 2.4	N	F	ZIP	C	U	R	N	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée										Sans objet
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Interruption provisoire de la navigation de plaisance												
Construction (inclut les chemins d'accès)	Consulter la section 2.4	N	F	ZÉL	C	U	R	N	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée										Sans objet
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												

Tableau 2-6 Effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol – Segment Québec

Phase du Projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels ¹							Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs ²	Surveillance et suivi
		Direction	Amplitude	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
STATIONS DE POMPAGE (incluant les chemins d'accès permanents) ET STATIONS DE COMPTAGE AUX POINTS DE LIVRAISON												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation de terres agricoles												
Construction	Consulter la section 2.4	N	F	ZIP	L	U	I	F-M	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente d'aires destinées à la récolte du bois												
Construction	Consulter la section 2.4	N	F	ZIP	L	U	I	F-M	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de terres affectées à des activités commerciales ou industrielles												
Construction	Consulter la section 2.4	N	F	ZIP	L	U	I	F-M	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												

Tableau 2-6 Effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol – Segment Québec

Phase du Projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels ¹							Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs ²	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
Perte temporaire ou permanente d'espaces réservés à la pêche, à la chasse et au piégeage												
Construction	Consulter la section 2.4	N	F	ZÉL	L	U	I	N	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de L'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation d'espaces récréatifs												
Construction	Consulter la section 2.4	N	F	ZIP	L	U	I	N	N	É	S.O.	Consulter la section 2.6
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Sans objet	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												
Interruption provisoire de la navigation de plaisance												
Construction	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Consulter la section 2.6	
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est anticipée									Not applicable	
Désaffectation et cessation de l'exploitation ³												

Tableau 2-6 Effets résiduels sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol – Segment Québec

REMARQUES :			
¹ Consulter l'ÉES Volume 3, Partie D, Tableau 2-11 pour obtenir les définitions des critères utilisés pour classer les effets résiduels du Projet sur l'occupation humaine et l'utilisation du sol.			
² La probabilité est caractérisée seulement s'il y a un effet négatif important.			
³ Désaffectation et cessation de l'exploitation – consulter le Volume 1, Section 8, pour obtenir l'évaluation des effets résiduels.			
LÉGENDE			
Direction	Étendue géographique	Fréquence	Contexte écologique et socioéconomique
P Positive	ZIP Zone d'implantation du Projet	U Événement unique	N Négligeable ou limité
N Négative	ZÉL Zone d'étude locale	MI Événement multiple irrégulier	F Faible
Nt Neutre	ZÉR Zone d'étude régionale	MR Événement multiple régulier	M Modéré
		C Événement continu	É Élevé
Ampleur	Durée	Importance	Fiabilité des prévisions
F Faible	C Court terme	I Significatif	F Faible
M Modérée	M Moyen terme	N Non significatif	M Modérée
É Élevée	L Long terme		É Élevée
	P Permanent	Réversibilité	
		R Réversible	S.O. Sans objet
		I Irréversible	

2.5.2 Nouveau-Brunswick

Pour le tronçon du Nouveau-Brunswick, la caractérisation des effets résiduels pour l'occupation humaine et l'utilisation des ressources demeure inchangée. Avec l'application des mesures d'atténuation recommandées, les effets négatifs potentiels pour l'occupation humaine et l'utilisation des ressources ne devraient pas être significatifs. La détermination de l'importance demeure inchangée. La fiabilité des prévisions reste élevée au vu de la quantité et de la qualité des données de référence disponibles et des mesures d'atténuation dans les mises à jour du PPE, mesures conformes aux meilleures pratiques de l'industrie et déjà avalisées par les organismes de réglementation.

La caractérisation des effets résiduels pour le tronçon du Nouveau-Brunswick est présentée au tableau 2-7.

Tableau 2-7 Effets résiduels sur l'utilisation du sol – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Phase du projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels ¹							Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs ²	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
NOUVEAU PIPELINE												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres agricoles												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	C	U	R	É	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est prévue									Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente des aires de récolte du bois												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	C	U	R	F-M	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	L	C	R	É	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres affectées à l'exploitation pétrolière et gazière et à d'autres activités industrielles												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZÉL	C	U	R	É	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est prévue									Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres affectées à la chasse, la pêche et au piégeage												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZÉL	C	U	R	F	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est prévue									Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												

Tableau 2-7 Effets résiduels sur l'utilisation du sol – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Phase du projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels ¹							Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs ²	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation d'aires récréatives												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZÉL	C	U	R	F	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est prévue									Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												
Interruption temporaire de la navigation de plaisance												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZÉL	C	U	R	F	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est prévue									Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												
STATIONS DE POMPAGE (y compris les chemins d'accès permanents)												
Perte temporaire ou permanente des aires de récolte du bois												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	C	U	R	F	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	L	C	R	É	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												

Tableau 2-7 Effets résiduels sur l'utilisation du sol – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Phase du projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels ¹							Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs ²	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socioéconomique				
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres affectées à l'exploitation pétrolière et gazière et à d'autres activités industrielles												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZÉL	C	U	R	É	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	L	C	R	É	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation des terres affectées à la chasse, la pêche et au piégeage												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	C	U	R	F	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Sans objet	Sans objet – Aucune interaction n'est prévue									Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												
Perte temporaire ou permanente de l'utilisation d'aires récréatives												
Construction	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	C	U	R	F	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Exploitation	Voir la section 2.4.	N	F	ZDP	L	C	R	É	N	É	S.O.	Voir la section 2.6.
Désaffectation et cessation d'exploitation ³												

Tableau 2-7 Effets résiduels sur l'utilisation du sol – Tronçon du Nouveau-Brunswick

CHEMINS D'ACCÈS PERMANENTS AU TERMINAL DE RÉSERVOIRS			
Privation temporaire ou permanente des terres affectées à l'agriculture; la récolte de bois et les activités forestières; les activités liées au pétrole et au gaz naturel et d'autres activités industrielles; la chasse, la pêche et le piégeage; les activités récréatives; la navigation de plaisance			
La ZDP est une propriété privée et située sur des terrains zonés industriels. Puisque l'accès est restreint pour ces activités, toute utilisation serait informelle. Par conséquent, les effets résiduels de la construction et de l'exploitation du complexe du terminal maritime sur ces utilisations ne sont pas applicables et ne sont pas évalués.			
REMARQUES :			
¹ La partie E du volume 3 de l'ÉES, tableau 2-5, présente les définitions des critères de classification des effets résiduels pour l'utilisation du sol.			
² La probabilité est caractérisée seulement si d'importants effets indésirables sont observés.			
³ Désaffectation et cessation d'exploitation – Consulter la section 8 du volume 1 de l'ÉES pour obtenir l'évaluation des effets résiduels.			
LÉGENDE			
Direction	Étendue géographique	Fréquence	Contexte écologique et socioéconomique
P Positive	ZDP Zone de développement du projet	U Événement unique	N Négligeable ou limité
N Négative	ZÉL Zone d'étude locale	MI Événement multiple irrégulier	F Faible
Nt Neutre	ZÉR Zone d'étude régionale	MR Événement multiple régulier	M Moyen
		C Continue	É Élevé
Ampleur	Durée	Importance	Fiabilité des prévisions
F Faible	C Court terme	S Significatif	F Faible
M Modérée	M Moyen terme	N Non significatif	M Modérée
É Élevée	L Long terme		É Élevée
		Réversibilité	S.O. Sans objet
		R Réversible	
		I Irréversible	

2.6 Surveillance et suivi

Les activités de surveillance et le suivi sont présentées dans le volume 3 de l'ÉES et dans la section 4.1 du volume 9 de l'ÉES. Aucun programme de suivi n'est prévu.

La surveillance de la construction sera réalisée au moyen du programme d'inspection environnementale d'Énergie Est. Des inspecteurs environnementaux seront sur place pendant la construction du pipeline et des installations afin de vérifier si les activités sont conformes aux exigences réglementaires et si les mesures d'atténuation sont appliquées conformément aux mises à jour du PPE propre au projet. Le projet Énergie Est pourrait exiger le recours à des spécialistes en ressources afin de surveiller certains aspects de la construction du pipeline.

Le projet Énergie Est devra respecter le programme de surveillance post-construction normalisé de TransCanada. Le programme :

- évalue l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre pendant la construction;
- documente les occasions d'amélioration et d'apprentissage des procédures;
- évalue l'efficacité du rétablissement potentiel des terres;
- compare les effets prévus (y compris les effets cumulatifs) et les mesures d'atténuation aux effets réels documentés.

Le programme de surveillance permettra d'évaluer l'efficacité des techniques de remise en état des terres par rapport aux conditions de sites adjacents représentatifs, de recommander des mesures correctives et de mettre en place une gestion adaptative lorsque des lacunes seront observées.

2.7 Références

BirdLife International. 2013. Important Bird Areas of Canada. Données de la base de données BirdLife International.

Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick. Loi habilitante : Zones naturelles protégées. Règlement du Nouveau-Brunswick 2003-8, D.C. 2003-54. Accès : <http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2003-8/se:1;se:2> [consulté le 28 septembre 2015].

[MDDELCC] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. 2015. Aires protégées. Données de la base de données du MDDELCC.

[MFFP] Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2015a. Refuges biologiques. Données de la base de données du MFFP.

[MFFP] Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2015b. Écosystèmes forestiers exceptionnels. Données de la base de données du MFFP.

[MRN] Ministère des Ressources naturelles du Québec. 2011. Habitats fauniques. Données de la base de données du MRN.

[MRNNB] Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick. 2013. Données de base relatives aux terres de 2013.

Transports Canada. 2014. Ouvrages secondaires. Accès : <http://www.tc.gc.ca/fra/programmes-633.html> [consulté le 30 mai 2014].